

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'INSTALLATION, DE LOCATION,
D'ENTRETIEN ET DE
MAINTENANCE DE SANITAIRES
PUBLICS À ENTRETIEN
AUTOMATIQUE**

CM-2017-7S-DAJ-109

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché d'installation, de location, d'entretien et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique notifié le 22 juin 2017 à la société SERCO ANTILLES GUYANE ;

Considérant que le marché initial d'installation, de location, d'entretien et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique prévoyait la rénovation de quatre modules sanitaires NWC (modèle standard) et l'installation de deux modules sanitaires neufs (modèle PMR) pour les personnes handicapées ;

Considérant la volonté de la Ville de se conformer à la réglementation en matière d'accessibilité des mobiliers urbains ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché d'installation, location, entretien et maintenance de sanitaires publics à entretien automatique qui prévoit l'installation, l'entretien et la maintenance de six appareils PMR neufs, modèles TMAX (marque PT Matic) au lieu de quatre appareils standard NWC à rénover et de deux appareils neufs PMR prévus dans le marché initial.

Durée : 180 mois

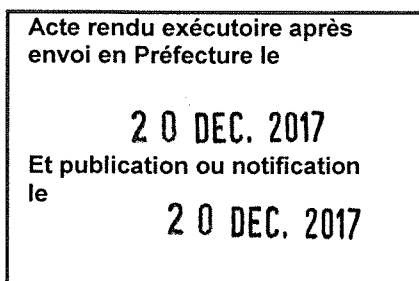
Montant Marché initial : 1 916 000,00 euros

Montant de l'avenant : 36 000,00 euros (soit une augmentation de 1,88% du marché initiale)

Montant total : 1 952 000,00 euros

Article 2 : D'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 dont un exemplaire est joint en annexe.

Article 3 : D'inscrire le montant de l'avenant au budget de la Commune.



Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

VILLE DU GOSIER

67, BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE - 97 190 LE GOSIER - GUADELOUPE

Coordonnées TELEPHONE : 0590 84 86 86 - TELECOPIE : 0590 84 86 77

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Serco SARL – Siège social

« L'ANTORIA » ZAC de Laugier - 97 215 Rivière Salée

E-mail : contact@societeserco.fr

Tel : 05 96 56 42 42 - Fax : 05 96 56 49 77

N° SIRET : 345 323 406 000 57

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

INSTALLATION, LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **22 juin 2017**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **180** mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Taux de la TVA : **8.5%**

▪ Montant HT : **1 916 000 €**

▪ Montant TTC : **2 078 860 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant stipule que :

Un marché de location de 6 sanitaires publics à entretien automatique, composé de 4 appareils standard NWC à rénover déjà en place (Tranche Ferme) et de 2 appareils neufs PMR à installer (Tranche Conditionnelle) a été notifié en Variante N°2 le 22 Juin 2017 à la Société SERCO distributeur du matériel JCDecaux aux Antilles et en Guyane.

Toutefois, la Ville du GOSIER a souhaité que l'ensemble de son parc d'appareils soit entièrement conforme aux évolutions réglementaires en matière d'accessibilité des mobiliers urbains qui pourraient intervenir pendant la durée du contrat.

A cette fin la Ville s'est rapprochée du titulaire qui a proposé une solution alternative correspondant en tous points aux besoins exprimés par la Ville. Ainsi, en vue de respecter l'équilibre financier du marché et de bénéficier un parc techniquement homogène, le choix de la Commission d'Appel d'Offre s'est porté sur six (6) appareils PMR neufs, modèle TMAX de la marque PTMatic destinés à remplacer les 4 + 2 appareils prévus dans l'offre initiale.

Ces mobiliers urbains dont le titulaire assure la distribution aux Antilles et en Guyane, sont strictement conforme aux exigences du CCTP. Les conditions financières du marché de location et de maintenance restent inchangées tout en garantissant à la Ville les mêmes prestations que celles prévues dans l'offre du titulaire (Télémaintenance, garantie de bon fonctionnement, délais d'intervention, pénalités, etc.).

L'incidence financière (en année 1 uniquement) portera donc sur la dépose des 4 appareils standard déjà en place, et la pose aux mêmes emplacements des 4 nouveaux mobiliers PMR, ce dernier poste restant identique à la pose des 2 mobiliers P.M.R neufs initialement prévus au marché.(TC)

Le surcoût de cette opération de génie civil se rapportant à la T-F, représente un montant de 36 000 € HT soit 1.88 % du montant total du marché initial.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **8.5 %**
- Montant HT : **36 000 €**
- Montant TTC : **39 060 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : ...**1.88%**.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8.5 %**
- Montant HT : **1 952 000 €**
- Montant TTC : **2 117 920 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 1 au marché d'installation, de location, d'entretien et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDAJ109 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDAJ109-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres